

Promotions: Mode d'emploi et barèmes

-Etre « **promouvable** », c'est avoir l'ancienneté requise dans un échelon permettant une éventuelle promotion à l'échelon supérieur. Il y a deux rythmes d'avancement : un rythme « accéléré » et un rythme « normal »

Reportez-vous à notre « tableau d'avancement »

-Etre **promu** nécessite d'être « promouvable » **et** d'avoir le barème nécessaire pour être dans les **30%** qui seront promus au rythme « accéléré ». Seuls les 6ème et 8ème échelons sont concernés.

Tous les autres échelon avancent au rythme « normal ».

Les promotions des **instituteurs** se font par **année civile**, du 1er janvier au 31 décembre 2018.

Les promotions des **professeurs des écoles** se font par **année scolaire**, du 1er septembre 2017 au 31 août 2018.

$$\text{BAREME} = (\text{Note} + \text{correctif}) \times 2 + \text{AGS}$$

(correctif pour note antérieure au 31 juillet 2013 = 0,25 point de plus par année entière).

La note serait encore prise en compte cette année alors qu'il était prévu de la remplacer par une appréciation.

Les systèmes informatiques ne seraient pas prêts pour basculer de l'ancien vers le nouveau système!!

A priori c'est le barème actuel que devrait encore servir cette année.

Pour connaître, à titre indicatif, le nombre de promouvables et de promus à chaque échelon (Corps des PE) ainsi que les **barèmes** des derniers promus de l'an dernier...consultez le tableau ci-dessous en vous référant à l'échelon qui vous concerne. (**En grand et en gras les données chiffrées de 2016/17** et entre parenthèses les barèmes de 2015/16)

ATTENTION: Ce tableau comporte encore les 3 rythmes d'avancement qui étaient toujours en vigueur jusqu'au 1er septembre. Depuis le 1er septembre 2017 le nouveau système d'avancement n'a plus que 2 rythmes.

Barème des derniers promus à chaque échelon (promotions 2016/2017, CAPD du 08/12/16)

Barème des derniers promus à chaque échelon (promotions 2015/2016, CAPD du 10/12/15)

Echelons Corps des PE	Grand Choix (30% des promouvables)		Choix (5/7ème)		Ancienneté (tous les autres!)
	Nombre de Promouvables	Nombre de Promus	Nombre de Promouvables	Nombre de Promus	Nombre de Promus
5ème	155	46 Barème : 26 (26)			47 Barème : 21.992 (22)
6ème	172	51 Barème: 30.50 (31)	169	120 Barème: 29 (29.808)	38 Barème: 27 (24.978)
7ème	207	62 Barème: 35.997 (35.797)	142	102 Barème: 34.50 (34)	42 Barème: 29.90 (26.981)
8ème	271	81 Barème: 40 (40.167)	184	131 Barème: 39.50 (39.911)	47 Barème: 33 (33)
9ème	290	87 Barème: 45 (45)	207	147 Barème: 44.997 (46.50)	56 Barème: 41.825 (42.964)
10ème	268	80 Barème: 57.972 (58.922)	181	129 Barème: 52.858 (53)	53 Barème: 46.625 (49.997)
11ème	222	66 Barème: 66.519 (70.486)	95	67 Barème: 63.922 (64.483)	18 Barème: 56.500 (62.389)